



Addis Abéba, Ethiopie, B.P. : 3243 Tel. : (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE PREND NOTE DE L'ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE L'UNION DES COMORES SUR LES CANDIDATURES À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

***L'UA exhorte tous les acteurs politiques comoriens à œuvrer au bon déroulement
des élections à la présidence et aux postes de Gouverneurs des Îles autonomes***

Addis Abéba, le 27 décembre 2015: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, prend note de l'arrêt rendu, le 25 décembre 2015, par la Cour constitutionnelle de l'Union des Comores, portant publication de la liste provisoire des candidats à l'élection présidentielle prévue en février et en avril 2016. Aux termes de cet arrêt, des réclamations peuvent être introduites par les candidats qui le souhaitent.

La Présidente de la Commission, rappelant les prises de position antérieures de l'UA sur l'impératif du respect de la Constitution de l'Union des Comores, relève que, dans son arrêt précité, la Cour constitutionnelle a rejeté toute remise en cause de la règle constitutionnelle de la présidence tournante entre les Îles autonomes, soulignant que celle-ci ne pourrait être modifiée que par voie de révision constitutionnelle. Elle exhorte l'ensemble des acteurs politiques comoriens à œuvrer au bon déroulement des scrutins prévus pour la présidence de l'Union des Comores, ainsi que pour les postes de Gouverneurs des Îles autonomes, dans les conditions requises de liberté, de régularité et de transparence, de manière à consolider les acquis importants enregistrés par leur pays sur la voie de la réconciliation et de la stabilité.

La Présidente de la Commission réitère l'engagement de l'UA, sur la base de ses instruments pertinents, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, à contribuer à la réussite du processus électoral. Elle lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide à la mobilisation des ressources requises à cette fin. À cet égard, l'UA continuera à travailler en étroite collaboration avec les partenaires internationaux concernés, y compris les Nations unies, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Union européenne, et ce dans le prolongement du communiqué conjoint publié par les quatre organisations, le 6 décembre 2015, exhortant les parties prenantes comoriennes à œuvrer à la tenue réussie des élections de 2016 et à respecter scrupuleusement la Constitution de leur pays.